Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le





ID: 003-210301388-20221027-ESPPUBCSCCOLAS-AU

## **DÉCISION DU MAIRE**

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure le marché de travaux relatif à l'aménagement des espaces publics dérrière le CSC avec l'entreprise COLAS, rue du Daufort, BP 64, 03 500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE.

Le montant du marché s'élève à 254 676,30 € HT soit 305 611,56 € TTC.

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 27/10/2022

Jacques de CHABANNES Maire de LAPALISSE

E-Mail: <u>lapalisse@ville-lapalisse.fr</u> - Web: <u>http://www.ville-lapalisse.fr</u>